

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de TOURNON D'AGENAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier BALSAC.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 juin 2017

PRESENTS : MM Didier BALSAC, Serge TIRA, Christian LAYTOU, Martine MUSQUI-RIAND, Ghislain PHILIP, Romain VIALATTE, Annie ROBEILLO, Jean-Claude LOUIT, Patricia LABAT-QUINTARD, Stéphane GONDAL, CAPDENAT Brigitte, Dominique VEYRAC.

EXCUSES : Monsieur Patrick LONGUESSERRE, Madame Françoise MIRABEL

Madame Patricia LABAT-QUINTARD a été désigné comme secrétaire de séance.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le décret N° 2017-2091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté N° 47-2017-06-19-042 du Préfet de Lot-et-Garonne fixant le nombre et les modes de scrutin pour l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs, scrutin du 24 septembre 2017.

A) COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs TIRA Serge et LOUIT Jean-Claude et de Messieurs PHILIP Ghislain et VIALATTE Romain. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

B) ELECTION DES DELEGUES

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- Didier BALSAC : 12 voix
- Martine MUSQUI : 12 voix
- Stéphane GONDAL : 10 voix
- Christian LAYTOU : 1 voix

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs suivants :

- Didier BALSAC : 12 voix
- Martine MUSQUI : 12 voix
- Stéphane GONDAL : 10 voix

C) ELECTION DES SUPPLEANTS

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- Ghislain PHILIP : 12 voix
- Jean-Claude LOUIT : 11 voix
- Christian LAYTOU : 10 voix

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs suivants :

- Ghislain PHILIP : 12 voix
- Jean-Claude LOUIT : 11 voix
- Christian LAYTOU : 10 voix

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune.

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien des espaces verts et de la voirie, travaux d'entretien des bâtiments.
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : 100 % SMIC

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'état de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien des espaces verts et de la voirie, travaux d'entretien des bâtiments.
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : 100 % SMIC

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

LOYER LOGEMENT DE L'ANCIENNE PERCEPTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la possibilité de mettre à la location le logement de l'ancienne perception dans la Bastide. Il propose de fixer le loyer mensuel à 600 € hors charges.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère, et à l'unanimité :

- DECIDE la mise en location du logement de l'ancienne perception
- FIXE le loyer mensuel à 600 € hors charges
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de la présente délibération.

DEMANDE DEROGATION A L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n°2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Considérant les difficultés rencontrées par les Maires dans l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires ;

Considérant les semaines de plus en plus chargées pour les enfants, l'insatisfaction des parents d'élèves et dans le souhait d'harmoniser les rythmes scolaires aux autres communes membres de Fumel Vallée du Lot,

Fait part de la volonté d'organiser le temps scolaire sur 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fait part,

- de la volonté d'organiser le temps scolaire sur 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée ce jour en mairie et notifiée à Monsieur le Sous-Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et trente minutes.

Le secrétaire de séance,
Patricia LABAT-QUINTARD